

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 AVRIL 2026

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 13 avril 2026 sous la présidence de M. Gabriel VIARD GAUDIN, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 7 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. Gabriel VIARD-GAUDIN, Myriam CORNU, Nicolas BLANC, Eliette VIARD-GAUDIN, Jean-Noël GACHET-MAUROZ, Laura FORNAY, Benoît DELILLE, Annick CRESSENS, Dominique CRIBIER, Marie BLANC DEROO, Odile GUERPILLON, Julien DOROL, Benjamin SENEGAS, Walter VINCENZI, Gisèle MOLLIER, Séverine VIBERT, Anouk LECLERC

ABSENTS REPRESENTES : Mme Pauline MILLET par Mme Laura FORNAY
M. Yohann BERDUGO par Mme Myriam CORNU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Myriam CORNU

Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, une délibération relative au renouvellement de la demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL) pour le projet de la Cayère, ainsi que la délibération relative à l'indemnité du Président de la SEMAB.

M Le Maire donne la parole, à sa demande, à Mme Séverine VIBERT, tête de liste « Beaufort 2026 » :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

Je m'exprime aujourd'hui au nom de l'équipe Beaufort 2026.

585 habitants nous ont accordé leur confiance, 44 % des voix ont choisi notre équipe. Une part importante, légitime et engagée de notre commune, que vous ne pouvez ni ignorer, ni réduire au silence.

Et pourtant, depuis l'élection, quel constat ?

Aucune concertation avec nous les quatre élus. Aucun échange en amont. Aucune volonté de nous associer, alors même que notre liste est clairement identifiée par les urnes. Lors de l'installation du conseil municipal, beaucoup de décisions étaient déjà arrêtées : adjoints, délégations, conseil d'administration de la SEMAB, Office du Tourisme, ...

C'est un choix. Et c'est un mauvais signal.

Cette situation a conduit à une démission, celle de Léon Piccard, qui écrivait :
« Bien que j'aie été élu avec un nombre significatif de voix pour Beaufort 2026, l'installation du conseil a révélé un manque de considération à l'égard de cette légitimité démocratique. Cette situation rend difficile la poursuite de mon engagement dans des conditions sereines et constructives. »

Pendant la campagne, il a été largement question d'écoute, de participation, de co-construction. Aujourd'hui, les actes sont déjà en décalage avec les paroles. On ne peut pas prôner le dialogue avec les habitants et, dans le même temps, ignorer près de 600 électeurs dès le début du mandat.

Ignorer aussi les élus qui les représentent, avec leurs compétences et leur expérience. La composition des commissions en est une illustration concrète. Nous aurions souhaité être concertés en amont, et non simplement invités à remplir un tableau reçu par courriel. Même schéma pour l'Office du Tourisme et la SEMAB.

Nous avons rapidement compris que les compétences que nous pouvions apporter ne figuraient pas parmi les priorités.

Nous le disons clairement : l'écoute ne peut pas être à géométrie variable.

Dans le même esprit, la suppression de la possibilité de commenter certaines publications ou de filtrer, concernant notre page communale « Beaufort Actus » pose question. Faire disparaître les expressions, même critiques, ce n'est pas apaiser le débat : c'est le restreindre. Et ce n'est pas notre conception de la démocratie locale. Autre point préoccupant : certaines annonces faites en dehors de tout cadre collectif, notamment sur des subventions.

Ce type de pratique n'est pas acceptable. Les décisions doivent être prises ici, dans cette instance, de manière transparente et équitable, pas en amont, pas seul, et certainement pas à des fins électorales.

Nous ne sommes pas ici pour valider des décisions déjà prises.

Nous sommes ici pour représenter des habitants et participer pleinement aux choix qui engagent notre commune.

Nous le redisons avec clarté : nous serons constructifs, mais exigeants. Constructifs lorsque cela sera possible, fermes lorsque le respect, les règles ou l'intérêt général ne seront pas au rendez-vous.

Parce que le fond compte autant que la méthode, je souhaite rappeler nos priorités. L'agriculture et la forêt ne sont pas des sujets secondaires. Elles sont au cœur de notre territoire, de son économie, de son identité et de son avenir. Les négliger serait une erreur stratégique.

De la même manière, notre patrimoine mérite mieux qu'un rôle accessoire. Il fait partie de notre histoire, de notre attractivité et de notre cadre de vie. Il appelle une véritable ambition.

Enfin, nous nous interrogeons sur la disparition du pôle ressources humaines des compétences des élus. Je tiens à rappeler, pour information, qu'un audit RH avait été effectué durant le précédent mandat et que le recrutement dans notre commune peut aussi intéresser les élus.

Pour conclure, nous continuerons à défendre ces convictions avec détermination. Nous porterons la voix de nos 585 électeurs, et nous veillerons à ce qu'elle ne soit ni contournée, ni ignorée.

Vous avez fait des choix, nous les acceptons et observerons attentivement la manière dont se dérouleront les actions à venir, dans l'intérêt général bien entendu.

Je vous remercie.

Et nous souhaitons que ce discours, au nom de Beaufort 2026, soit intégré dans le Compte Rendu du Conseil Municipal. Merci.

Suite à cette intervention, un débat s'instaure, auquel prend part une majorité d'élus.

Mme Odile GUERPILLON s'étonne de la décision de Mme Gisèle MOLLIET de ne pas participer aux travaux de la commission agriculture, forêt, au regard de ses compétences en la matière. Mme MOLLIET répond que son choix a été guidé, d'une part par le nombre d'élus déjà prévus au sein de cette commission (7) et son souhait de ne pas être trop nombreux dans une commission et d'autre part par le fait qu'elle ne s'est pas sentie la bienvenue. Il est précisé en retour que les 4 élus Beaufort 2026 se sont mis dans la commission Urbanisme, la portant ainsi à 11 membres.

Mr Benjamin SENEGAS lui précise que la porte est toujours ouverte pour qu'elle puisse rejoindre la commission mais Mme Gisèle MOLLIET ne souhaite pas changer d'avis. Madame Myriam CORNU rappelle qu'il n'y a désormais plus de candidats de listes différentes mais des élus d'un même Conseil.

S'agissant des modalités d'installation des élus de la liste Beaufort 2026, M. le Maire souligne que les agissements de certains élus (accusations en lien avec les communications de campagne, geste déplacé, refus de poser pour la photo de groupe) n'ont pas permis d'instaurer un échange constructif : il appelle dorénavant à l'apaisement et au travail méthodique de toute l'équipe municipale, dans le respect lié à la fonction d'élus, ce souhait étant partagé par la plupart des membres du Conseil Municipal.

Indemnités de fonction Maire – Adjointes et Conseillers Municipaux

Il est possible d'attribuer des indemnités de fonction destinées à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la Commune (strate démographique de 1000 à 3499 habitants) et dans des conditions prévues par la Loi.

Monsieur le Maire précise que la Commune étant classée station de tourisme, il est possible d'appliquer une majoration de 50%.

Par ailleurs, la commune de Beaufort ayant été chef-lieu de canton, une majoration de 15% peut également être appliquée.

Le Conseil municipal, (1 voix contre), décide de voter les majorations d'indemnités précitées et d'attribuer des indemnités mensuelles de fonction à l'ensemble des élus de la manière suivante :

-Maire : 51,975 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

-Adjointes : 20,625 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

-Conseillers municipaux avec délégation spéciale : 15,675 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

-Conseillers municipaux présidents et vice-présidents de commissions : 5,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

-Conseillers municipaux : 3,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Mme Séverine VIBERT fait une remarque sur le montant de l'enveloppe destinée aux indemnités des élus. M le Maire rappelle le choix fait que soit attribuée une indemnité à tous les élus, ce qui implique de minorer celle des adjointes et du Maire.

Il indique ne pas souhaiter revoir cette enveloppe d'indemnités englobant les frais (notamment déplacements sur le territoire Arlysère) à la baisse compte tenu de l'importante quantité de travail qu'auront les élus.

Frais de déplacements Elus et agents communaux

Monsieur le Maire précise que la Commune dispose de véhicules pouvant être utilisés par les élus et le personnel pour leurs déplacements.

Toutefois, il peut être nécessaire d'utiliser les véhicules personnels.

Le Conseil autorise les élus et agents communaux à utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service et décide de rembourser les frais de déplacement selon les barèmes en vigueur dès lors que le déplacement se situe hors du périmètre d'Arlysère.

Délégations attribuées au Maire par le Conseil Municipal

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il peut déléguer la totalité des attributions ou limiter ses délégations à certaines d'entre elles seulement.

Cependant, comme il s'agit de pouvoirs délégués, le Maire doit, selon l'article L 2122-23 du CGCT, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil valide les délégations proposées en intégrant celle relative aux actions de justice pour les contentieux à l'encontre de la collectivité

Désignation des Commissions et délégations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne, à main levée, les commissions municipales à mettre en place, leurs Présidents et les membres y siégeant suivant le tableau ci-dessous.

Nom	Fonctions	Finances	Travaux & Voirie	Urbanisme & Habitat	Sécurité Prévention Pida	Vie locale Enfance Jeunesse Famille Aînés Assos Action sociale	Patrimoine & Culture	Communication Information Création de lien Participatif	Tourisme Commerce Artisanat Diversification économique	Agriculture Forêt Chasse - Pêche	Mobilité Sport Evénements Nature	Environnement & RSD
Gaby	Maire	x	x	x	x						x	
Myriam	Première adjointe	x			x	x	x	DÉLÉGATION	DÉLÉGATION			
Nicolas	Deuxième adjoint	x	x	x	DÉLÉGATION				x		x	x
Eliette	Troisième adjointe	x			x	DÉLÉGATION	x				x	
Jean-Noël	Quatrième adjoint	x	DÉLÉGATION		x							
Laura	Cinquième adjoint	x			x						DÉLÉGATION	x
Benjamin	Conseiller municip.	x		x				x	x	DÉLÉGATION		
Annick	Conseillère municip.	x					x	x				x
Benoît	Conseiller municip.	x	x	DÉLÉGATION					x	x		
Marie	Conseillère municip.	x		x		x	Présidente	x		x	x	
Dominique	Conseiller municip.	x	x							x	x	Président
Pauline	Conseillère municip.	x		x		x				x	x	x
Yohann	Conseiller municip.	x						x	x	x		
Odile	Conseillère municip.	x		x					x	x		
Julien	Conseiller municip.	x				x		x	x			
Séverine	Conseillère municip.	x		x					x		x	
Gisèle	Conseillère municip.	x		x		x			x			
Walter	Conseiller municip.	x		x							x	
Anouk	Conseillère municip.	x		x		x						

Il est précisé, s'agissant de la commission d'urbanisme, qu'elle se réunira tous les jeudis matin afin de traiter les dossiers (PC, DP, CU) et tout projet en lien avec l'urbanisme. Ce temps pourra également permettre de recevoir les personnes qui le souhaitent (pétitionnaires...). Des réunions spécifiques pourront également être organisées.

Il procède également à la désignation des membres souhaitant siéger dans les différentes instances et devant faire partie de commissions spéciales, suivant le tableau ci-dessous.

Organisme	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission Communale du contrôle des listes électorales	Annick CRESSENS Dominique CRIBIER Marie BLANC DEROO Walter VINCENZI Gisèle MOLLINET	
Conseiller municipal à la défense	Benoît DELILLE	
Conseil d'Administration de l'EPHAD Lucien AVOCAT	Gabriel VIARD-GAUDIN (Président de droit) Eliette VIARD-GAUDIN Anouk LECLERC	
SIDEVAR (Syndicat Intercommunal pour le Développement des	Gabriel VIARD-GAUDIN Eliette VIARD-GAUDIN	Annick CRESSENS

Vacances Rurales)		
SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)	Gabriel VIARD-GAUDIN	
Commission d'appel d'Offres	Président : Gabriel VIARD GAUDIN Jean-Noël GACHET-MAUROZ Nicolas BLANC Myriam CORNU	Benoît DEVILLE, Dominique CRIBIER, Benjamin SENEGAS
SAEM Société d'Aménagement de la Savoie	Gabriel VIARD-GAUDIN	
Administrateurs à l'Office de Tourisme	Membres de droit : Myriam CORNU Julien DOROL Membre de droit de la commission agricole : Benjamin SENEGAS	
Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales	Eliette VIARD-GAUDIN Pauline MILLET Marie BLANC DEROO Julien DOROL Mme Anouk LECLERC	Pour information autres membres -ADMR -Secours catholique -UDAF -AAB -Association au service des personnes en situation de handicap
Association et Fédération des Communes Forestières	Benjamin SENEGAS	Dominique CRIBIER
Garants des coupes d'affouage	Benjamin SENEGAS Gisèle MOLLINET Dominique CRIBIER	

Il est précisé que la composition de la Commission Communale des Impôts directs reste à établir.

S'agissant du SIDEVAR, le Conseil est informé du fait que la commune de Beaufort souhaite sortir du Syndicat depuis plusieurs années. Dans l'attente de l'achèvement de la procédure, il convient d'informer la population des possibilités de séjours au centre de vacances du Lavandou (tarifs spécifiques).

M Nicolas BLANC, président de l'office de Tourisme rappelle qu'une modification des statuts de l'Office est en cours et sera soumise à validation lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire en juin 2026. Un poste d'administrateur supplémentaire pourra être proposé à un élu, au regard de la gestion à venir par l'Office de l'espace muséal de la Cayère. Mme Gisèle MOLLINET fait part d'ores et déjà de son souhait de se porter candidate.

Validation de la rémunération du Président de la SEMAB

Par délibération en date du 20 mars 2026, le Conseil a élu au sein du Conseil les 6 administrateurs destinés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMAB.

Par suite, M. Nicolas BLANC a été élu Président de la SEMAB, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mars 2026.

Le Conseil autorise Monsieur BLANC Nicolas, en tant que Président de la Société, à percevoir une rémunération mensuelle d'un montant chargé de 1 017.35 € ainsi que le remboursement de ses frais professionnels.

Validation des tarifs des remontées mécaniques – saison d'hiver 2026/2027

Le Conseil prend connaissance des tarifs des forfaits de ski (journée, Flex ski, séjour) pour la saison d'hiver 2026/2027 proposés par le Conseil d'administration de la SEMAB et valide (1 voix contre) ces derniers.

M. Nicolas BLANC, Président de la SEMAB, informe le Conseil que le Chiffre d'affaires en fin d'hiver s'établit à 5 720 000 € TTC (en augmentation par rapport à la dernière saison). Le Compte Rendu d'Activité de la SEMAB sera présenté au Conseil Municipal, (comme le prévoit le contrat de Délégation de Service Public) lors de la séance du Conseil du 15 juin 2026.

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le Conseil municipal (*Mme Laura FORNAY, concernée, sort de la salle*), prend connaissance d'un dossier de vente d'un bien immobilier situé à Beaufort. Le droit de préemption ne sera pas exercé.

Tarifs de la restauration scolaire : validation de la délibération pour la poursuite de la tarification sociale

Le conseil valide la reconduction du dispositif de tarification sociale (selon coefficient familial) appliqué aux forfaits de restauration scolaire étant précisé que l'Etat (bonus EGALIM) participe financièrement au dispositif à hauteur de 4 € pour les repas facturés à moins de 1 €.

Quotient familial	Jusqu'à 664 €	665 à 1 000 €	1 001 à 1 350 €	+ de 1 351 € (plein tarif)
Tarif / repas	0,85 €	1 €	3,70 €	5,01 € ou 5,40 € (repas au Collège)

Le bilan financier portant sur le reste à charge pour la collectivité sera établi pour une prochaine séance.

Validation du Compte Financier Unique définitif du budget général et affectation du résultat

M. le Maire informe le Conseil que les Comptes Financiers Uniques définitifs des budgets annexes (domaine skiable, forêt, camping, réseau de chauffage) ont pu être validés par le Conseil Municipal lors de la séance du 24 février 2026. S'agissant du CFU du budget général, il n'a pu l'être compte tenu de son caractère provisoire et une reprise anticipée des résultats a pu être opérée.

Après avoir pris connaissance du CFU définitif du budget général, le Conseil procède à l'affectation du résultat d'un montant de 1 449 697,27 € permettant la couverture du déficit de la section d'investissement d'un montant de 687 300,66 €.

Avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère

Le conseil prend connaissance des propositions d'avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère (lots 1 et 11 de montants respectifs de 7 500 € et 4 069,50 €) et autorise (1 abstention) M le Maire à les signer.

L'avenant relatif à la scénographie sera discuté avec le prestataire.

Un débat portant sur les avenants aux marchés s'engage : une vigilance devra être apportée afin de les contenir. Il est rappelé que les avenants faisant l'objet d'un débat sur ce Conseil concernent des travaux effectués avant la mise en place des nouveaux élus.

Demande de subvention auprès de l'Etat pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère

Après avoir pris connaissance du plan de financement actualisé de la réhabilitation de la ferme de la Cayère, le Conseil autorise M. le Maire à renouveler une demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL) d'un montant de 200 000 €.

Décision modificative budgétaire (modification de comptes)

Le conseil valide 3 décisions modificatives budgétaires (modifications de comptes à la demande de la trésorerie) aux budgets camping, chauffage et général.

Modification de postes suite à promotion interne (2 agents de maîtrise)

Le Conseil valide la création de 2 postes d'agent de maîtrise en remplacement de 2 postes d'agents techniques pour des collaborateurs ayant obtenu une évolution dans le cadre de la promotion interne.

Actualisation du régime indemnitaire cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Le Conseil valide l'instauration du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, afin de permettre à Mme Audrey BUFFET, recrutée en remplacement de Mme CHAUCHAIX Marielle, de percevoir son régime indemnitaire.

QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

-Communauté d'Agglomération Arlysère : M. Frédéric BURNIER FRAMBORET a été élu Président d'Arlysère Agglomération, le 9 avril dernier. Quinze Vice-Présidents ont également été élus (dont Mme CRESSENS Annick et M. BEDHET Guillaume). Arlysère est dotée de 18 conseillers délégués (dont M. Thomas BRAY et M. Estéban LAGIER). La représentation importante d'élus du Beaufortain au sein d'Arlysère permettra de renforcer les liens entre l'agglomération et les communes tout comme avec les habitants. La constitution des commissions est en cours. Un salon ouvert aux élus et services est organisé le vendredi 17 avril prochain (ateliers, visite des locaux).

Monsieur le Maire indique instituer trois temps de parole en fin de séance car, comme il le souligne, nous avons la chance d'avoir dans la commune une Conseillère Départementale et une Conseillère Régionale.

Le premier temps de parole constituera le reporting de Madame Annick CRESSENS, Vice-Présidente d'Arlysère Agglomération, afin d'informer les 19 élus autour des actualités d'Arlysère où elle va siéger. Elle évoquera également l'actualité du Conseil Départemental.

Mme Séverine VIBERT, Conseillère Régionale sera sollicitée pour les informations de la Région Auvergne Rhône Alpes.

-informations de Mme La Conseillère Départementale : le budget 2026 est impacté par les prélèvements de l'Etat (baisse des ressources et augmentation des charges). Une réflexion en cours sur des réajustements du budget départemental.

-informations de Mme La Conseillère Régionale : rappel des compétences de la Région et des commissions de travail dans lesquelles elle siège (montagne, tourisme et thermalisme). Elle assure le relais pour les recherches de subventions et leur suivi dans les différents domaines d'intervention de la Région (agriculture, adaptation au changement climatique, soutien aux produits locaux et aux filières locales...).

-un règlement intérieur du Conseil municipal doit être validé d'ici 6 mois (travail à suivre),

-la remise des prix du concours des maisons fleuries s'est déroulée récemment : Mme Annick CRESSENS, en charge du fleurissement, adresse ses remerciements aux services techniques pour leur travail ayant permis de conserver le classement « 3eme fleur ».

-l'Assemblée Générale de l'association de sauvegarde du château de la grande salle s'est tenue le 3 avril 2026 : le projet de réhabilitation du château a pu être présenté. Madame Séverine VIBERT alerte sur le budget de l'opération pour lequel elle ne souhaite pas voir affecter une participation du budget communal.

L'assemblée prend connaissance de la tenue des réunions suivantes :

- M. le Maire participera au Conseil d'Administration de l'ANMSM le mercredi 6 mai 2026, à Paris,

-présence d'élus au salon Mountain Planet les 22, 23 et 24 avril 2026 à Grenoble,

- les cérémonies commémoratives du 8 mai 2026 auront lieu à 10H à Arêches et 11 H à Beaufort,
- l'Assemblée Générale de la coopérative laitière du Beaufortain aura lieu le vendredi 24 avril 2026 (M Le Maire et M. Benjamin SENEGAS)
- l'Assemblée Générale du GIDA est prévue le 28 avril 2026,
- une réunion d'information pour tous les élus au sujet de la DSP (Délégation de Service Public du domaine skiable d'Arêches Beaufort) est prévue le lundi 27 avril 2026,
- une rencontre entre élus et agents de la collectivité est fixée le mercredi 29 avril 2026,
- la réunion de coordination des travaux 2026 aura lieu le jeudi 30 avril,
- accueil à Beaufort de l'Educ Tour FLOCON VERT le vendredi 12 juin 2026 (rdv de toutes les stations labellisées Flocon vert avec l'appui de Mountain Rider)

L'assemblée prend connaissance du planning des prochains évènements

- rallye du Beaufortain samedi 2 mai 2026 (et reconnaissances préalables)
- accueil du départ du Tour Auvergne Rhône Alpes le dimanche 14 juin 2026 (départ place Frison Roche puis Arêches, le Col du Pré, Roselend et retour à Beaufort par la RD 925 avant de rejoindre les Saisies, l'arrivée étant prévue en Haute Savoie),

Le Maire,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 18 MAI
2026**



Compte-rendu d'Avant-Conseil / Participatif Habitants - 13 avril 2026

Monsieur le Maire remercie Monsieur Clément Molliet d'être venu poser une question et échanger avec les élus, pour cette première session sur ce nouveau format.

Madame la première adjointe, chargée de la Commission Communication & Participatif, donne le cadre.

- La question du jour a été choisie pour sa portée collective.
- La personne qui porte la question est présente pour échanger sur le sujet.
- Chacun, parmi les habitants présents, peut s'exprimer. Dans les conditions de respect pour tous (élus et autres habitants) et d'une seule conversation à la fois (on ne parle pas tous en même temps).
- Le Conseil municipal « classique » démarre à 19h, même si nous devons couper en plein débat.
- Au vu de l'ampleur de la question de Clément, il est proposé de réfléchir ensemble sur la forme : comment pouvons-nous travailler ces questions entre élus et habitants ?

Clément Molliet pose sa question :

« Quel avenir économique pour notre territoire ? Quels axes de développement, que ce soit hivernal ou estival, pour un intérêt touristique et local ? » « On a parfois peur de faire, on dirait. Beaucoup de choses reposent sur des initiatives privées. Ne nous reposons pas sur la chance que nous avons d'être ici. Mettons les moyens. » « Marcôt et son potentiel, pumtrack, Cuvy, VTT famille, offre hors ski et diversification... ». « Nous sommes une terre de ski de randonnée : comment est-on acteurs de ce sport ? Comment on le met en valeur ? ».

Un habitant parle de plan sur 10 ans. Monsieur le Maire répond que c'est ce que nous devons construire ensemble : une vision à long terme et à 360°, incluant la mobilité notamment. Laura Fornay, déléguée Mobilité et Sport, ainsi que Nicolas Blanc, président de la Semab, répondent être tout à fait d'accord sur l'aspect encadrement et valorisation du ski de randonnée. Ce sera clairement une mission de ce mandat. L'aspect vélo et VTT famille est également par les élus comme un potentiel à creuser.

Pour le pumtrack évoqué, Nicolas Blanc explique qu'un Conseil Projet jeunes va voir le jour, avec un budget dédié et un accompagnement (du démarrage au projet fini). Mr le Maire : « Ce sont les jeunes eux-mêmes qui décideront de ce qui les intéresse ». Il confirme son intérêt partagé pour Marcôt : « Pourquoi ne pas investir, nous ? » Clément : « C'est bien ce que je voyais aussi : plus de pro-activité. »

Benoît Delille demande aux habitants présents comment ils imagineraient pouvoir s'investir dans le débat sur ce plan de développement. Une habitante propose des tables rondes.

Pour conclure :

L'avis de l'habitant sur l'échange : « Ce temps de parole est très intéressant, surtout si les habitants prennent l'habitude de venir. Après, il faut des actes derrière, bien sûr, c'est mon seul point d'alerte. »

Pour action : Organisation de tables rondes de réflexion sur le plan de développement

Commentaire de Monsieur le Maire et Madame la première adjointe chargée de la démarche participative : Cette nouvelle manière de mener le Conseil municipal semble appréciable. La formule pourra évoluer et s'améliorer dans le temps, selon les retours que feront les habitants. Vos questions sont à envoyer à Monsieur le Maire, par mail, pour le prochain pré-Conseil municipal (gaby.viard-gaudin@a-beaufort.com).